



# Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20261008-2025-BRU025-AVT-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2026  
Publication : 15/10/2026

Le 20 aout 2026

**DEC-2026-100**

PTO / Centre commande publique / ALL

## DÉCISION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 qui permet au Conseil municipal de déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2026.02.06 en date du 27 mars 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire (n° 2026-PERM-239) en date du 3 juillet 2026, reçu à la Préfecture de la Gironde le 8 juillet 2026, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 3ème Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté, à la commande publique et aux moyens généraux ;

**VU** la décision municipale en date du 20 novembre 2025 n° 2025-137 reçue par la Préfecture de la Gironde le 25 novembre 2025, relative à la signature du marché 2025-BRU025 avec la société SOSLYTCE SAS domiciliée au 31 rue de la Blancherie 33370 Artigues près Bordeaux (SIRET : 51958940200121) relatif au lot n°3 des travaux photovoltaïques de l'opération de rénovation du couvert et de solarisation de la salle Majau pour un montant initial de 60 858,20 € H.T (soit 73 029, 84 € T.T.C avec un taux de TVA de 20%) ;

**CONSIDÉRANT** que des travaux complémentaires ont été rendus nécessaires à la suite du démontage des plastrons du Tableau Général Basse Tension (TGBT), qui a fait apparaître l'impossibilité de mettre en place la protection d'alimentation électrique de raccordement des panneaux photovoltaïques, obligeant l'installation d'un coffret de raccordement au TGBT pour un montant de 1 022 € HT (soit 1 226,40 € T.T.C avec un taux de TVA de 20%);

**Le Maire DÉCIDE,**

- **De signer** un avenant n°1 (avec une incidence financière de 1,68% par rapport au montant initial du marché) au marché 2025-BRU025 du lot n°3 des travaux photovoltaïques de l'opération de rénovation du couvert et de solarisation de la salle Majau, pour un montant de 1 022 € HT (soit 1 226,40 € T.T.C avec un taux de TVA de 20%);
- **De payer** à réception d'une facture, la somme de 1 022 € HT (soit 1 226,4 € T.T.C avec un taux de TVA de 20%) correspondant au montant de l'avenant n°1, portant le montant du marché initial à 61 880,20 € H.T soit 74 256,24 € T.T.C

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU